



## Commission d'Organisation des Compétitions

**Réunion du** : 06/02/2017

**Ordre du Jour** : Traitement des Affaires.

### Traitement des Affaires

#### **Affaire N° 008: Rencontre MOC - WEF (U15) du 04/02/2017**

- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe W.EL-FEDJOU DJ sur le lieu de la rencontre (1<sup>er</sup> Tour Coupe Wilaya).

#### **Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (M.OUED CHEHAM) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes.
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinard (2 500 DA) à l'équipe (W.EL FEDJOU DJ) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes payable dans un délai de 30 jours.



#### **Affaire N° 009: Rencontre MOC - WEF (U17) du 04/02/2017**

- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe W.EL-FEDJOU DJ sur le lieu de la rencontre (1<sup>er</sup> Tour Coupe Wilaya).

#### **Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (M.OUED CHEHAM) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes.
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinard (2 500 DA) à l'équipe (W.EL FEDJOU DJ) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes payable dans un délai de 30 jours.



**Affaire N° 010: Rencontre JSBMA - IRBAL (U15) du 04/02/2017**

- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe IRB.AIN LARBI sur le lieu de la rencontre (1<sup>er</sup> Tour Coupe Wilaya).

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.AIN LARBI) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (JSB.MEDJEZ AMAR) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes.
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinard (2 500 DA) à l'équipe (IRB.AIN LARBI) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes payable dans un délai de 30 jours.



**Affaire N° 011: Rencontre JSBMA - IRBAL (U17) du 04/02/2017**

- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe IRB.AIN LARBI sur le lieu de la rencontre (1<sup>er</sup> Tour Coupe Wilaya).

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.AIN LARBI) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (JSB.MEDJEZ AMAR) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes.
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinard (2 500 DA) à l'équipe (IRB.AIN LARBI) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes payable dans un délai de 30 jours.



**Affaire N° 012: Rencontre CSAPB - AHN (U20) du 10/02/2017**

- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe AME.HAMAM N'BAILS sur le lieu de la rencontre.

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe (AMEL.HAMAM N'BAILS) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (CSA.PONT BOUCHEGOUF) sur le score de Trois (03) à Zéro(00) (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes.
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinard (2 500 DA) à l'équipe (AMEL.HAMAM N'BAILS) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes payable dans un délai de 30 jours.